

Département de l'Essonne

 Arrondissement de
 Palaiseau

 Canton d'ARPAJON

 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le dix huit novembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze novembre 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Christophe PINET, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Avant d'ouvrir la séance, M.Le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre.

M.GIRARD accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2015/34 du 29/09/2015 : Contrat avec la compagnie Sycomore pour le spectacle « COMMENT LA PRINCESSE HAMSAsasasaSOUNG AVALA UNE MOUCHE ET CE QUI S'EN SUIVIT », pour 930.52 € TTC.
- Décision n° D2015/35 du 30/09/2015 : De défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la Cour d'Appel de Paris par Monsieur LOBRY Valère et de confier à la Direction Départementale des Territoires, la charge de représenter la commune.
- Décision n° D2015/36 du 05/10/2015 : Contrat avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail pour l'entretien et le ménage du DOJO pour 2 857.99 € TTC.
- Décision n° D2015/37 du 09/10/2015 : Convention avec la SAFER relative à la surveillance et à l'intervention foncière, pour un montant annuel de 800 € HT.
- Décision n° D2015/38 du 13/10/2015 : Contrat relatif à l'entretien des installations de chauffage du château et des bâtiments Laloyaux et Moulart, avec la société ENERCHAUF, pour un montant annuel de 4 375€ HT soit 5 250€ TTC.
- Décision n° D2015/39 du 29/10/2015 : Avenant avec Harmonie Mutuelle concernant le contrat de complémentaire santé à effet au 01/01/2016, concernant les cotisations des agents affiliés.
- Décision n° D2015/40 du 10/11/2015 : Convention avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, pour la mise à disposition d'un avocat selon un tarif forfaitaire fixé à 108 € par heure pour 2015.

URBANISME

01 - N°DCM2015/86 Adhésion de la commune de Bruyères-le-Châtel au service commun instructeur – Signature de la convention de participation

DÉCIDE d'adhérer au service commun instructeur,

APPROUVE les termes de la convention de participation fixant les modalités d'organisation, les responsabilités de chacune des parties telle qu'annexée à la présente et AUTORISE M.Le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2015/87 Acquisition parcelles : B 901, B 902, B 1134, B 1791, B 1794 sises La Pierre de Beaumirault

- AUTORISE M.Le Maire à acquérir les parcelles B 901, B 902, B 1134, B 1791, B 1794 sises La Pierre de Beaumirault d'une superficie totale de 21 411 m² au prix fixé par les domaines de 160 000€ (cent soixante mille euro),

Adopté par 18 voix pour et 5 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, Mme MARTINS-MELO, M.MONTESINO, M.PINET) par un scrutin public.

- AUTORISE la marge de négociation de 10%, portant le prix de l'acquisition au maximum à 176 000€ (cent soixante-seize mille euro).

Adopté par 12 voix pour, 7 abstentions (Mme BARAVIAN, M.BERTHENET, M.DORET, Mme GIRARD, Mme MARTINS-MELO, M.MONTESINO, M.PINET) et 4 voix contre (Mme LE BIDRE, M.MARION, Mme PEREIRA, Mme PIQUE) par un scrutin public.

03 - N°DCM2015/88 Révision Plan Local d'Urbanisme : Débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développements Durables

- PREND ACTE DU DEBAT sur le projet d'aménagement et de développements durables présenté,
- DIT que le projet d'aménagement et de développements durables comporte les orientations suivantes :
 - Concevoir un aménagement et un urbanisme respectueux des caractéristiques urbaines et fonctionnelles de chaque quartier,
 - Assurer la protection de l'environnement et favoriser le développement durable,
 - Maintenir une attractivité de la commune dans le respect des principes du développement durable.

TRAVAUX

04 - N°DCM2015/89 Attribution de fonds de concours par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour les travaux de voiries réalisés par ses communes membres : approbation de la convention de fonds de concours entre la commune de Bruyères-le-Châtel et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, relative à la réfection des trottoirs de la rue de la Libération

APPROUVE les termes de la convention d'attribution de fonds de concours entre la Commune de Bruyères-le-Châtel et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, portant sur les travaux de voirie réalisés par la commune, AUTORISE M.le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de l'Arpajonnais. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

05 - N°DCM2015/90 Demande de subvention du Fonds National de Prévention (F.N.P.)

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL, AUTORISE M.Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

06 - N°DCM2015/91 Taxe d'aménagement par secteurs

MODIFIE le taux de la taxe d'aménagement sur les secteurs délimités et de l'établir à 10 %, DIT que dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5 %, REPORTE la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme concerné à titre d'information, DIT que les participations sont définitivement supprimées dans les secteurs dont le taux est à 20 %, DIT que la présente délibération accompagnée des plans est valable pour une durée d'un an reconductible, DIT que la présente délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N°DCM2015/92 Approbation du rapport n°3/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

APPROUVE le rapport n°3/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais. Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

08 - N°DCM2015/93 Définition des procédures adaptées (MAPA) pour les marchés publics

MODIFIE la mise en œuvre des procédures internes de mise en concurrence et de publicité, applicables à toute dépense de la commune dont le montant est inférieur à 200 000 €, AUTORISE M.Le Maire à signer l'ensemble des pièces concernées par ces marchés passés selon la procédure adaptée et ce conformément à la délégation accordée par délibération N° DCM2014/12 du 03/04/2014, AUTORISE M.Le Maire à recourir aux autres procédures offertes par le Code des Marchés Publics, notamment celle de l'appel d'offres, à chaque fois qu'il le juge nécessaire. Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

09 - N°DCM2015/94 Subvention au Collège « La Fontaine aux Bergers »

- DEMANDE de contacter à nouveau la commune d'Ollainville,
- DEMANDE au CCAS d'étudier la possibilité d'aider les familles,
- REPORTE ce point à une prochaine séance du conseil municipal.

10 - N°DCM2015/95 Décision modificative n° 2 - Budget Principal M14

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
7322 - Dotation solidarité communautaire		66 146,00 €
022 - Dépenses imprévues	39 704,51 €	
60632 - Fournitures de petits équipements	2 000,00 €	
60636 - Vêtements de travail	1 000,00 €	
614 - Charges de copropriétés	1 000,00 €	
6237 – Publication	7 500,00 €	
6262 - Frais de Télécommunication	2 500,00 €	
63512 - Taxes Foncières	8 000,00 €	
6541 - Admission en non-valeur	1 341,49 €	
6554 - Contribution Organisme de regroupement	3 100,00 €	
Total Section de Fonctionnement	66 146,00 €	66 146,00 €

APPROUVE la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal M14, ci-dessus.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**11 - N°DCM2015/96 Composition du conseil communautaire du futur EPCI - Application de la répartition proportionnelle du nombre de conseillers communautaires – Election du Conseiller Communautaire – Désignation de son suppléant**

DECIDE que la composition du futur organe délibérant issu de la fusion, est établie conformément à la règle de droit commun, soit une attribution des sièges de conseillers communautaires à la représentation proportionnelle, PREND ACTE qu'en application des III et IV de l'article L.5211-6-1 du CGCT, l'attribution des sièges entre les communes membres de l'EPCI, issus de la fusion entre la communauté de communes de l'Arpajonnais et de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, s'effectue selon la répartition suivante :

Communes	Population municipale (recensement 2012)	Répartition
Sainte-Geneviève-des-Bois	35 035	12
Brétigny-sur-Orge	25 214	8
Morsang-sur-Orge	21 428	7
Saint-Michel-sur-Orge	20 188	6
Arpajon	10 832	3
Saint-Germain-les-Arpajon	9 412	3
Fleury-Mérogis	9 165	3
Breuillet	8 408	2
Villemoisson-sur-Orge	7 003	2
Longpont-sur-Orge	6 585	2
Egly	5 413	1
Marolles-en-Hurepoix	4 928	1
Ollainville	4 613	1
Le-Plessis-Paté	4 096	1
La Norville	4 083	1
Leuville-sur-Orge	4 074	1
Villiers-sur-Orge	3 911	1
Bruyères-le-Châtel	3 513	1
Cheptainville	1 896	1
Avrainville	845	1
Guibeville	709	1
Total	191 351	59

- PROCÈDE à l'élection du conseiller communautaire au scrutin de liste à un tour conformément au c) de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSTATE qu'il a été présenté deux listes comme suit :
 - M. Thierry ROUYER et M. Jean DORET
 - M. Arnaud MONTESINO

- CONSTATE que les résultats sont les suivants :
 - M. Thierry ROUYER : 23 voix
- DECLARE élu conseiller communautaire : M. Thierry ROUYER
- PRECISE que conformément à l'article L.5211-6 du CGCT, et afin d'assurer la représentation de la commune en cas d'absence du conseiller communautaire titulaire, le conseiller suppléant appelé à le remplacer est le conseiller supplémentaire mentionné au 1°, I de l'article L.273-9 du code électoral.
- CONSTATE que les résultats sont les suivants :
 - M. Jean DORET : 20 voix
 - M. Arnaud MONTESINO : 3 voix
- DESIGNE conseiller suppléant, selon les modalités précitées, M. Jean DORET.

12 - N°DCM2015/97 Suppression de la régie d'avances et de recettes de l'accueil de loisirs

SUPPRIME la régie d'avances et de recettes de l'accueil de loisirs à compter du 31/12/2015.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES

13 - N° DCM2015/98 Maintien du Centre de Première Intervention de Bruyères-le-Châtel

- REJETTE toute responsabilité sur des délais d'intervention non conformes au SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque) si la décision était prise de fermer le Centre de Première Intervention de Bruyères-le-Châtel ou si les moyens mis à la disposition des sapeurs de ce CPI n'étaient pas suffisants,
 - DEMANDE le maintien du Centre de Première Intervention de Bruyères-le-Châtel à Monsieur Le Préfet de l'Essonne et au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
 - DEMANDE l'avis de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (conformément au Congrès National des Sapeurs Pompiers 2013 à Chambéry),
 - DEMANDE le matériel et formations nécessaires au bon déroulement des interventions.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

14 – Utilisation de l'enceinte du parc du château

15 – Pôle éducatif

16 – Aménagement du château

17 – Centre ville

18 – Révision du PLU

19 – Commission Urbanisme

20 – Information des commerçants concernant le centre ville

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 24 Novembre 2015

Le Maire,

Thierry ROUYER